

LISTE DES PIÈCES À FOURNIR SELON VOTRE SITUATION FAMILIALE ET PROFESSIONNELLE

Fixée par l'arrêté du 24 Juillet 2013

■ ÉTAT CIVIL

- Photocopie de la **carte nationale d'identité ou du passeport** pour chacune des personnes majeures à loger
- Photocopie de l'**extrait d'acte de naissance ou du livret de famille** pour les enfants mineurs, les personnes mariées, veuves (ou certificat de décès)
- Photocopie du **titre de séjour en cours de validité** (ou récépissé de demande de renouvellement) pour toutes les personnes majeures qui vivront dans le logement
- Photocopie du **jugement de tutelle ou de curatelle** le cas échéant
- Photocopie de l'**attestation d'enregistrement du PACS**
- Personnes divorcées ou séparées :
 - photocopie de l'extrait de jugement de divorce ou ordonnance de non-conciliation
 - photocopie de l'ordonnance de protection délivrée par le juge aux affaires familiales ou autorisation de résidence séparée
 - photocopie de la déclaration judiciaire de rupture de PACS
 - justificatif émanant de l'avocat attestant d'une procédure de divorce par consentement mutuel extrajudiciaire en cours
- Certificat de grossesse

■ RESSOURCES – SITUATION PROFESSIONNELLE

- Photocopie recto/verso de l'**avis d'imposition de l'avant dernière année (N-2)** pour toutes les personnes appelées à vivre dans le logement
- Photocopie du dernier avis d'imposition reçu pour toutes les personnes appelées à vivre dans le logement, s'il est disponible
- Photocopie recto/verso de la **déclaration des revenus de l'année N** (*en cas de baisse de ressources d'au moins 10% par rapport à l'année N-2*)
- Photocopie des **3 derniers bulletins de salaires ou attestation de l'employeur**
- Photocopie recto/verso de l'**avis de paiement de Pôle Emploi** de l'allocation d'aide au retour à l'emploi
- Photocopie **notification de pension de retraite** ou d'**invalidité**
- Photocopie du **bulletin de la sécurité sociale** attestant le versement d'indemnités journalières
- Photocopie **extrait de jugement** ou autre document démontrant la **perception** de la **pension alimentaire**
- Photocopie de la **notification CAF ou MSA** pour le versement de prestations sociales et familiales (AAH / RSA / AF / PAJE / CF / ASF ...)
- Photocopie de l'avis **attribution de bourse** pour les étudiants boursiers.
- Photocopie de la **carte d'étudiant** pour les étudiants / contrat de travail pour les apprentis.

■ LOGEMENT ACTUEL

- Photocopie du **bail et quittance** ou à défaut **attestation du bailleur** indiquant que le locataire est à jour de ses loyers et charges
- Photocopie de l'**acte de propriété**
- En cas d'hébergement, photocopie de l'attestation de la personne ou de la structure qui vous héberge (en précisant depuis quelle date)
- Camping, hôtel : reçu ou attestation d'un travailleur social, d'une association ou certificat de domiciliation

■ AUTRES DOCUMENTS

Relevé d'identité bancaire, si mise en place d'un prélèvement

Tout justificatif attestant du motif invoqué à l'appui de la demande de logement :

<input type="radio"/> Sans logement	Attestation d'un travailleur social, d'une association, ou certificat de domiciliation ou autre document démontrant l'absence de logement
<input type="radio"/> Logement non décent	Document établi par un service public, un travailleur social, un professionnel du bâtiment ou une association ayant pour objet l'insertion ou le logement, photos, copie du jugement d'un tribunal statuant sur l'indécence du logement, d'une attestation de la CAF/MSA ou autre document démontrant l'indécence du logement
<input type="radio"/> Logement insalubre ou dangereux	document établi par un service public, un travailleur social, un professionnel du bâtiment ou une association ayant pour objet l'insertion ou le logement, photos, jugement du tribunal, attestation de la CAF ou de la CMSA, copie d'une décision de l'administration ou autre document démontrant l'insalubrité ou la dangerosité du logement ou de l'immeuble
<input type="radio"/> Local impropre à l'habitation	document établi par un service public, un travailleur social, un professionnel du bâtiment ou une association ayant pour objet l'insertion ou le logement, photos, jugement du tribunal, arrêté préfectoral de mise en demeure de faire cesser l'occupation des lieux ou autre document démontrant le caractère impropre à l'habitation ;
<input type="radio"/> Logement repris ou mis en vente par son propriétaire	Lettre de congé adressée par le propriétaire ou jugement prononçant la résiliation du bail
<input type="radio"/> Procédure d'expulsion	Commandement de payer ou assignation à comparaître ou jugement prononçant l'expulsion ou commandement de quitter les lieux
<input type="radio"/> Violences familiales	ordonnance de protection délivrée par le juge aux affaires familiales ou dépôt de plainte
<input type="radio"/> Coût du logement trop élevé	Quittance ou autre document démontrant les dépenses affectées au logement
<input type="radio"/> Handicap	Carte d'invalidité ou décision d'une commission administrative compétente (CDES, COTOREP, CDAPH) ou d'un organisme de sécurité sociale
<input type="radio"/> Raison de santé	Certificat médical
<input type="radio"/> Divorce, séparation	Jugement de divorce ou de séparation, déclaration de rupture de PACS ; ordonnance de non-conciliation ; ordonnance de protection délivrée par le juge aux affaires familiales ; autorisation de résidence séparée ; justificatif émanant de l'avocat attestant d'une procédure de divorce par consentement mutuel extrajudiciaire en cours
<input type="radio"/> Regroupement familial	Attestation de dépôt de demande de regroupement familial
<input type="radio"/> Assistant maternel ou familial	Agrément
<input type="radio"/> Mutation professionnelle	Attestation de l'employeur actuel ou futur
<input type="radio"/> Rapprochement du lieu de travail	Pièce justifiant de la localisation de l'emploi actuel ou futur
<input type="radio"/> Accédant à la propriété en difficulté	Plan d'apurement de la dette, démarches en cours attestées par un travailleur social ou une association ou autre document démontrant les difficultés

Pour la réussite de votre parcours résidentiel, venez découvrir les avantages scalis :

- un service de qualité
- un service de proximité
- financement du dépôt de garantie
- un loyer attractif
- pas de frais d'agence
- une prise en charge du dossier APL
- une aide à l'installation
- pas de frais de dossier

Si vous souhaitez une aide pour la constitution de votre dossier, vous pouvez joindre nos agences immobilières ci-dessous :

■ TERRITOIRE CHATEAUROUX METROPOLE

Agence St-Jean

5, rue du 8 Mai 1945 – 36000 CHATEAUROUX
02 54 08 14 85
stjean-stjacques@scalis.fr

Agence Châteauroux Immo +

14-16 rue St Luc – 36000 CHATEAUROUX
02 54 08 14 53
immoplus@scalis.fr

■ TERRITOIRE INDRE NORD

Agence de Buzançais

1 rue de la Liberté – 36500 BUZANCAIS
02 54 08 14 95
abuzancais@scalis.fr

Agence d'Issoudun

3, rue de la République – 36 100 ISSOUDUN
02 54 08 14 75
aissoudun@scalis.fr

Agence de Valençay

27, place de la Halle – 36 600 VALENCAY
02 54 08 14 70
avalencay@scalis.fr

■ TERRITOIRE INDRE SUD

Agence d'Argenton/Creuse

31 rue Auclert-Descottes – 36200 ARGENTON
02 54 08 14 34
aargenton@scalis.fr

Agence du Blanc

8, rue St Lazare – 36300 LE BLANC
02 54 08 14 90
aleblanc@scalis.fr

Agence de La Châtre

47, rue Nationale – 36400 LA CHATRE
02 54 08 14 41
alachatre@scalis.fr

■ TERRITOIRE VAL DE LOIRE

Agence de Tours

25, Boulevard de Chinon
37300 JOUE LES TOURS

02 47 67 00 79
atours@scalis.fr

Agence de Saint Jean de Braye

35, Rue du Pont Bordeau
45800 ST JEAN DE BRAYE

02 47 67 00 79
astjeandebraye@scalis.fr

■ TERRITOIRE HAUTE-VIENE

Agence de Limoges

7, rue Ventenat – 87000 LIMOGES
05 55 32 00 42
alimoges@scalis.fr

**Et si vous souhaitez
devenir propriétaire,
N'hésitez pas à nous
contacter !**

scalis dont le siège social est au 14 – 16 rue Saint Luc – 36 000 Châteauroux est le responsable du traitement ayant pour finalités l'instruction et la gestion de votre demande de logement. La base légale de ce traitement est l'article R. 441-2-2 du code de la construction et de l'habitation.

Pour pouvoir réaliser ce traitement, nous collectons, directement auprès de vous, obligatoirement vos données liées à votre état civil & marital, votre situation professionnelle, votre situation financière, le cas échéant, vos données de santé, les informations concernant votre logement actuel & souhaité et des données sensibles relatives dans des cas très spécifiques et encadrés.

Nous vous informons que vos données personnelles seront conservées dans les fichiers de demande de logement de scalis pendant toute la durée de validité de votre demande de logement et pourront être utilisées par le personnel habilité de scalis dans le cadre de vos droits et obligations issus de votre demande de logement. Elles seront ensuite archivées dans une base d'archive de notre système d'informations, afin notamment de pouvoir répondre aux dispositions légales de contrôle de notre activité auxquelles nous sommes soumis. Vos données seront ensuite définitivement apurées. scalis vous informe que ces données sont à destination de l'ensemble des guichets enregistreurs des demandes de logements sociaux et des organismes chargés du contrôle HLM dans le cadre du SNE (Système National d'Enregistrement des demandes de logement social). Elles sont également collectées aux fins de réalisation d'enquêtes obligatoires et statistiques à destination exclusive de scalis et des administrations chargées du contrôle HLM.

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel, vous disposez des droits suivants sur vos données : droit d'accès, droit de rectification, droit à l'effacement (droit à l'oubli), droit d'opposition, droit à la limitation du traitement, droit à la portabilité. Vous pouvez également définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de vos données à caractère personnel après votre décès. Vous pouvez, pour des motifs tenant à votre situation particulière, vous opposer au traitement des données vous concernant.

Pour exercer ces droits vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données par email : dpo.scalis@polylogis.fr ou par courrier à l'adresse: DPO scalis – 14-16 rue Saint Luc – 36 000 Châteauroux

Si vous le souhaitez, vous pouvez adresser une réclamation en ligne à la CNIL ou par courrier postal à l'adresse suivante : 3, PL de Fontenoy, 75334 Paris